

ABSENTÉISME : COMPRENDRE ET AGIR


2 jours

PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME - MAINTIEN DANS L'EMPLOI - ENGAGEMENT DES SALARIÉS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : entrée en vigueur de la loi Santé au travail du 2 août 2021 et de ses décrets d'application fin mars 2022

DIAGNOSTIQUER L'ABSENTÉISME

- › Les enjeux de l'absentéisme / Définition de l'absentéisme et du présentéisme
- › Choisir ses indicateurs et affiner ses tableaux de bord
- › Méthodologie d'analyse des données
- › Identifier les absences sur lesquelles agir et ajuster les leviers d'action
- › Réfléchir aux causes possibles : usure professionnelle, RPS, burn-out, bore-out, blurring, etc.
- › Collaborer avec les différents acteurs de prévention
- › Communiquer auprès des salariés

Étude de cas

FAVORISER LE MAINTIEN ET LE RETOUR DANS L'EMPLOI / COLLABORER AVEC LE SPST

- › Pendant l'absence
 - maintenir le lien avec le salarié absent
 - organiser une visite de préreprise
 - prévoir un rendez-vous de liaison
- › Pour le manager : gérer l'absence en clarifiant les règles de remplacement et en communiquant avec les salariés présents dans le service
- › Au retour du collaborateur
 - la visite de reprise
 - l'entretien de retour : modalités
 - suivi de la reprise

Étude de cas

Jeux de rôle

- › Prévenir et accompagner l'inaptitude
 - rappels sur les modalités de reconnaissance de l'inaptitude et l'obligation de reclassement
 - mettre en place une commission de reclassement
 - l'essai encadré : modalités
 - la convention de rééducation professionnelle

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION CONTINUE ET CONCERTÉE

- › Renforcer la culture de prévention primaire
- › Collaborer entre acteurs de prévention et notamment le SPST
- › Co-construction du DUERP, outil de l'évaluation des risques renforcé par la loi Santé
- › Favoriser l'analyse partagée : mise en œuvre conjointe d'actions de prévention qui tiennent compte des réalités de travail
- › Prévenir les absences dues à l'usure physique, aux TMS
- › Détecter les risques et prévenir les absences liées à des RPS : surinvestissement et burn-out

Étude de cas

AGIR SUR L'ENGAGEMENT EN RENFORÇANT LA QVCT

- › Les enjeux du bien-être et de l'engagement au travail
 - renforcer l'auto efficacité et la sécurité psychologique des salariés
 - développer le soutien managérial
 - leviers pour stimuler la reconnaissance au travail
 - soutenir la flexibilité et l'adaptabilité
 - travailler sur l'environnement physique
 - mettre en place des expérimentations / bilan et suivi

Mon plan d'action personnalisé : cibler les mesures utiles pour mon entreprise

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien et le retour dans l'emploi.
- Mettre en application les mesures prévues par la loi du 2 août 2021.
- Mener un diagnostic pour identifier l'absentéisme dans son entreprise.
- Identifier les leviers d'action adaptés pour réduire l'absentéisme.
- Renforcer l'engagement en développant la QVCT.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une phase de diagnostic détaillée pour faire émerger les causes réelles et profondes de l'absentéisme dans l'entreprise
- l'intégration des mesures et aménagements prévus par la loi Santé du 2 août 2021
- Un plan d'action personnalisé pour une mise en œuvre immédiate de retour dans l'entreprise

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/administration du personnel, référent handicap, managers et responsables opérationnels

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 595 € HT - Réf : RPH-ABST

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 8 et 9 avril 2024
les 26 et 27 septembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

.....

Formation choisie

Titre.....

Référence.....

Dates.....

Lieu.....

Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).

Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....

Adresse.....

Code postal | | | | | Ville.....

Téléphone..... Fax.....

N° d'identification (TVA intracommunautaire).....

Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....

Service/Fonction.....

Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.

Nom.....

Prénom.....

Service/Fonction.....

E-mail.....

Libellé de la facture.....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....

Numéro de prise en charge.....

Adresse de votre OPCO.....

.....

Code postal | | | | | Ville.....

.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO